AKKA HIGH TECH
UES AKKA France
La CGT AKKA au Comité Social et Economique
FLASH CSE
10 AVRIL 2020

L'EDITO de la CGT AKKA …

La direction AKKA France rappelle aux Organisations Syndicales représentatives que nous sommes dans une situation inédite puisque franchissement en 2020 sans Comité Sociale et Economique (CSE) et donc sans Commission de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

Elle profite de cela pour faire valoir la disparition des instances des Comités d'Entreprise (CE), délégués du personnel (DP) et des Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et ainsi ne pas tenir ses obligations : les réunir durant les trois premiers mois de cette année 2020 et ne pas procéder aux versements des œuvres sociales et des budgets de fonctionnement.

Cela entérinant un fonctionnement de nos instances sur un pied.

Les prérogatives incombant à ces mêmes instances, les vôtres dévolues à la défense des salarié(e)s et vos représentations ne peuvent être réalisées dans de bonnes conditions puisque ne pouvant plus rendre de motions amenant une expertise pouvant rendre un/des avis éclairé/s aux débats d'actualité ou de projection.

Cette instabilité, de par la direction, ayant eu le 20/12/2019 l'information de la Direction Générale du Travail (DGT) via la DIRECCTE (Inspection du Travail) de Lyon formalisant bel et bien la prorogation des mandats, nous force à consacrer une part de nos raisonnements sur un spectre plus juridique afin d'œuvrer à une stabilité et ainsi ne pas rester dans une situation atypique et instable pour revenir sur nos deux pieds.

Cette posture, ce socle fixé par le Code du travail (C.T.), par la Convention Collective (C.C.), sans cesse remis en cause, peut être améliorée par nos luttes au sein de notre entreprise.

Nous ne devons pas exclure notre vision de la société, son amélioration et nos inspirations par le choc provoqué par COVID-19. Au contraire, cela doit nous rendre encore plus forts, encore plus exigeant, encore plus acteur/trice du quotidien, de notre quotidien.

Ensemble, toutes et tous ensemble, vers une mondialisation du social.

INDICATEURS

NC = Non Communiqué

	DEC 19 HIGH TECH / IS	JAN 20 HIGH TECH	FEV 20 HIGH TECH	
Effectif Total	400/847	1248	1236	↘
Femmes	72/248	318	311	↘
Hommes	328/599	930	925	↘
Embauches	6/6	23	19	↘
Sorties	7/28	28	31	↗
Turnover annuel	29,3%/23,5%	23,1%	23,8%	↗
Intermissions	48/63	NC	NC	
CA	1486K€/9190K€	NC	NC	

Effectifs au 2/04/2020	**AKKA HIGH TECH**	**AKKA FRANCE**
Activité partielle	423 (33%)	2346 (34%)
Activité partielle - total	*370*	*NC*
Activité partielle - partiel	*53*	*NC*
Télétravail	629 (49%)	3795 (55%)
Mission sur site AKKA	1 (0,08%)	69 (1%)
Mission sur site CLIENT	26 (2,2%)	207 (3%)
Arrêt maladie	38 (3,1%)	NC
Arrêt maladie Garde Enfants de moins 16 ans	24 (2%)	NC
Congés payés/RTT	14 (1,1%)	NC
Intermission	38 (3,1%)	NC

Prenez soin de vous, RESTEZ CHEZ VOUS et…
Inscrivez-vous à notre liste de diffusion sur :
CGTAKKAIS.HAUTETFORT.COM

la cgt AKKA

10 AVRIL 2020

SUITE FLASH CSE

L'heure de la solidarité... C'est aujourd'hui le mot d'ordre, solidarité avec les soignants, solidarité avec les malades, les personnes âgées, les confinés. On voit beaucoup d'initiatives, d'élans généreux, cela apporte un peu de soleil dans les cœurs et pourrait même redonner un peu confiance en l'humanité. Malheureusement la solidarité a pour AKKA une autre signification : il faut être solidaires avec les finances de la société ! Et pour cela tout est bon : accepter sans broncher l'activité partielle, avec les erreurs « involontaires » de calcul de la rémunération (c'est le logiciel qui n'a pas pu être mis à jour à temps, bien sûr), ce sera corrigé le mois prochain, mais c'est une avance de trésorerie que les salariés font à la société, bien involontairement, accepter les retards de paiement des notes de frais, évidemment les personnes qui s'en occupent habituellement sont en activité partielle … une autre avance de trésorerie obligée, accepter les ruptures de période d'essai, alors que les candidats n'ont pas pu être évalués en raison du confinement, accepter les entretiens préalables à licenciement ou à sanction en visio, sans que les salariés puissent être assistés comme c'est leur droit, accepter l'imposition de congés ou de RTT en dépit des règles, … liste non exhaustive ! La CGT s'insurge contre toutes ces manœuvres de la Direction qui ne visent qu'à préserver la trésorerie – pour ne pas dire le trésor – de la société. Mais il y a d'autres formes de solidarité : il est par exemple possible de faire des dons de tickets restaurant pour les plus démunis et les personnes en situation précaire, entre autres : à la Croix Rouge (https://soutenir.croix-rouge.fr/don-ticket-restaurant/), aux Restos du Cœur (https://www.restosducoeur.org/donner-des-titres-restaurant/), au Secours populaire (https://www.secourspopulaire.fr/titres-restaurant). Vous pouvez aussi fabriquer des masques de protection pour vous, les vôtres, et en donner autour de vous – sans oublier que cela ne remplace pas les précautions de distanciation. Le site suivant propose différents modèles utilisant des matériaux variés : https://www.cnews.fr/france/2020-04-05/comment-fabriquer-facilement-son-propre-masque-942578 . De nombreux artistes aussi sont solidaires, voir par exemple : https://www.facebook.com/SolidariteSoignants/.

C'est aussi l'occasion d'aller vers les voisins (à bonne distance) pour mutualiser les courses ou proposer de l'aide aux personnes qui ne peuvent se déplacer. Si cette crise crée une réflexion qui permette à la solidarité de retrouver de façon durable la place qui devrait toujours être la sienne, alors elle aura servi à quelque

Et les NAO 2020 ? …. Ce sont des Négociations Annuelles Obligatoires qui imposent aux entreprises de traiter avec les organisations syndicales les thèmes suivants :

- la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail.

La CGT a demandé dans son tract « meilleurs vœux 2020 » qu'elles soient ouvertes en février. En février, la Direction a répondu (uniquement) aux organisations syndicales qu'elle les ouvrirait 15 jours après les élections en mai. Cependant, dans les messages que vous continuez à nous adresser, vous exprimez une attente légitime face à l'absence d'information de la Direction sur les NAO.

En mars, la crise sanitaire a éclaté, l'ordonnance gouvernementale du 1er avril, en lien avec l'état d'urgence sanitaire, reporte toutes les élections professionnelles, qui auront probablement lieu en 2021. La réponse de la Direction ne tient plus.

La CGT, qui relaie votre attente, a insisté et obtenu l'ouverture des NAO chez AKKA High Tech le mercredi 22 avril.

La CGT demande à la Direction de communiquer très vite vers l'ensemble des salariés la date de l'ouverture des NAO dans les autres entreprises du groupe.

La réponse de la Direction vous sera retransmise par ces bulletins.

En ouverture des NAO AKKA High Tech, la CGT va réclamer que la Direction présente aux organisations syndicales un bilan sur chacun des thèmes cités en début de cet article, par populations spécifiques :

salariés AKKA High Tech historique (ex-Matis),
salariés ex-AKKA Informatique et Systèmes
salariés ex-Elron

Vu la diversité des origines, nous souhaitons ajouter comme thème phare : le positionnement de chacun d'entre vous sur la grille Syntec en fonction de votre diplôme, de votre emploi, de votre âge et de votre ancienneté.

Prenez contact maintenant avec nous pour vérifier votre positionnement, nous vous répondrons individuellement. Cette consultation sera confidentielle

Envoyez-nous : votre niveau d'études, votre date d'embauche, votre âge, par année (si possible) : votre évolution de salaire, votre évolution de position, votre emploi.

Et continuez à suivre l'avancement de toutes les négociations par ces bulletins CGT ou en nous contactant.

Contacts : cgtakka.france@gmail.com
cgtakka.hightech@gmail.com

cgt AKKA

10 AVRIL 2020

SUITE FLASH CSE

Vos droits

Jours de congés imposés…C'est strictement interdit sans accord de branche ou d'entreprise! Dans les faits : des salariés nous ont alerté sur des congés imposés par des managers un peu trop zélés. En l'absence d'un accord de branche ou, par défaut, d'un accord d'entreprise, l'employeur ne peut pas obliger la prise de congés, elle peut, par contre, demander la prise des RTTs Employeur. Concernant les autres congés, seule l'incitation est possible. Qu'est-ce que l'incitation ? Certainement pas les mails de managers ayant pour objet « Congés obligatoires semaine du 8 au 15 mai » ! La Direction AKKA France s'est engagée à revenir vers les directions régionales afin de leur préciser la notion de « incitation » et de politesse, de cordialité avec une touche de courtoisie...bref, il s'agit de draguer les salariés pour qu'ils se mettent en congés! Que faire face à un manager zélé parlant d'obligation de prise de congés, voire de chantage? Souvent cette pratique illégale est faite par téléphone. Répondre que cette demande soit formulée par écrit donc par mail, vous permettant d'y répondre favorablement ou pas. De plus, la Direction a convoqué les organisations syndicales le 8 avril pour la négociation d'un accord permettant à l'employeur d'imposer des congés. La CGT AKKA a demandé à la Direction de convoquer toutes les instances représentatives du personnel ayant besoin de l'expertise économique des CE, de l'expertise sur les Risques Psycho-Sociaux (RPS) des CHSCT et des retours des délégués du personnel pour, avec l'ensemble de nos syndiqué-e-s, prendre des décisions adaptées au terrain. La négociation s'est arrêtée là ! Les salariés restent donc libres de leur choix en cette période particulièrement anxiogène.

Litige relatif au respect des minimas conventionnels SYNTEC - AKKA IS Ex-ACCORD 2008… ACTE 2 suite...

La situation n'a pas évolué depuis le 26 février à cause du « *contexte actuel.* » L'application rétroactive au 01/03/2019 de la disposition des NAO 2019, relative à la mise au niveau du PMSS des salaires devait être effective sur la paie de mars 2020. Or rien n'a été fait… La Direction a précisé en réunion CSE AKKA HIGH TECH du 2 avril : « *C'est la dispersion des équipes de paie en télétravail et la nécessité de renseigner le statut de chômage partiel en paie pour de nombreux collaborateurs, qui nous ont obligé à décaler ce passage au PMSS en rétroactivité. Je suis en lien avec la paie pour le faire passer dès que possible.* » (Sur un air de pipeau « *Bonne nuit les petits* »). A suivre... Seuls les actes comptent.

Connaître ses droits et les devoirs de l'employeur ? Nous proposons des formations, syndiquez-vous !

https://www.libra.fdn.fr/cgt-akka/

Notre Coup de Gueule… Depuis le début de la crise sanitaire, le gouvernement en place n'a pas choisi le « préventif », ni même le « curatif », aujourd'hui en plein pic d'épidémie, il a choisi le REPRESSIF. Combien de morts auraient pu être évités, si ce gouvernement avait joué son seul rôle évident : protéger les populations.

La crise économique majeure qui nous impacte tous, est la conséquence directe d'une ingérence, d'un amateurisme et d'une incurie d'un Etat qui n'est providentiel que pour les milliardaires.

Les choix politiques ont été désastreux sur le plan social, humain, environnemental, et maintenant, conséquence naturelle : économique. Que l'économie s'effondre, quand elle détruit ceux qui la soutiennent par leur travail, n'a rien d'étonnant.

Le confinement, rendu nécessaire et obligatoire, car rien en amont , n'était prévu pour protéger les populations - ni masque, ni gel hydroalcoolique, ni test, ni services de soins suffisamment équipés - ne pouvait qu'aboutir à une récession sans précédent.

Malheureusement, les décideurs du gouvernement ne sont jamais les payeurs : ni en terme de vie, ni en terme de coût social, ni même sur le plan économique.

Les seules décisions prises ont été de détruire encore davantage les droits des salariés, d'organiser une surveillance de masse, puis d'injecter massivement de l'argent sans aucune contrepartie réelle ni contrôle de ce qui en sera fait...

Les axes qui permettraient de redonner confiance et espoir à ceux qui créent la VRAIE valeur ajoutée - VOUS - ont été soigneusement ignorés par ce gouvernement, alors même que d'autres pays européens ont choisi de renforcer encore la solidarité. En France, rien de tout cela, sinon la répression, et un recul des droits fondamentaux. Tout à coup, celui qui expliquait doctement qu'il n'y avait pas d'"argent magique" aux personnels soignants qui revendiquaient des moyens supplémentaires pour NOUS soigner, sort un "pognon de dingue" au profit de qui ? de quoi ? pour quoi ?

Jusqu'à quand laisserons-nous quelques-uns se repaître de ce que vous créez comme richesses, quelles qu'elles soient ?

Ces mêmes quelques-uns qui n'assument jamais les conséquences de leurs choix, entraînant des conséquences auxquelles nous assistons, que nous vivons, aujourd'hui, avec effroi. Quand donc cet effroi se transformera-t-il en légitime et digne colère, contre ce système qui nous enferme puis nous broie tous ? Quand donc reprendrons-nous nos destins en main, et choisirons le cap qui proposera des solutions pérennes et fraternelles ?

Le confinement est sans doute l'occasion de réfléchir plus profondément sur ce qui a mené à cette gabegie. Mettons-le à profit, puisqu'il nous est imposé, pour repenser le monde.

#plusjamaisca Construisons ensemble le jour d'après, signez la pétition : https://www.cgt.fr/actualites/europe/mobilisation/petition-plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour-dapres

10 AVRIL 2020

SUITE FLASH CSE

Vos représentant-e-s CGT AKKA restent toujours à votre écoute. N'hésitez pas à les contacter !

NORMANDIE/ILE-DE-FRANCE/NORD
Jean-Philippe ALBERT (Paris): jpalbert@arpajon.fdn.fr
Edmond ESCHYLLE (Paris): edmond.es@gmail.com

GRAND-EST
Emanuel LAGIE (Lyon):
emanuel.lagie@gmail.com
Mohammed BELLAKHDIM (Belfort):
bellakhdimgeneral2@gmail.com
Lionel SANTOS (Belfort):
lionel.santos@laposte.net

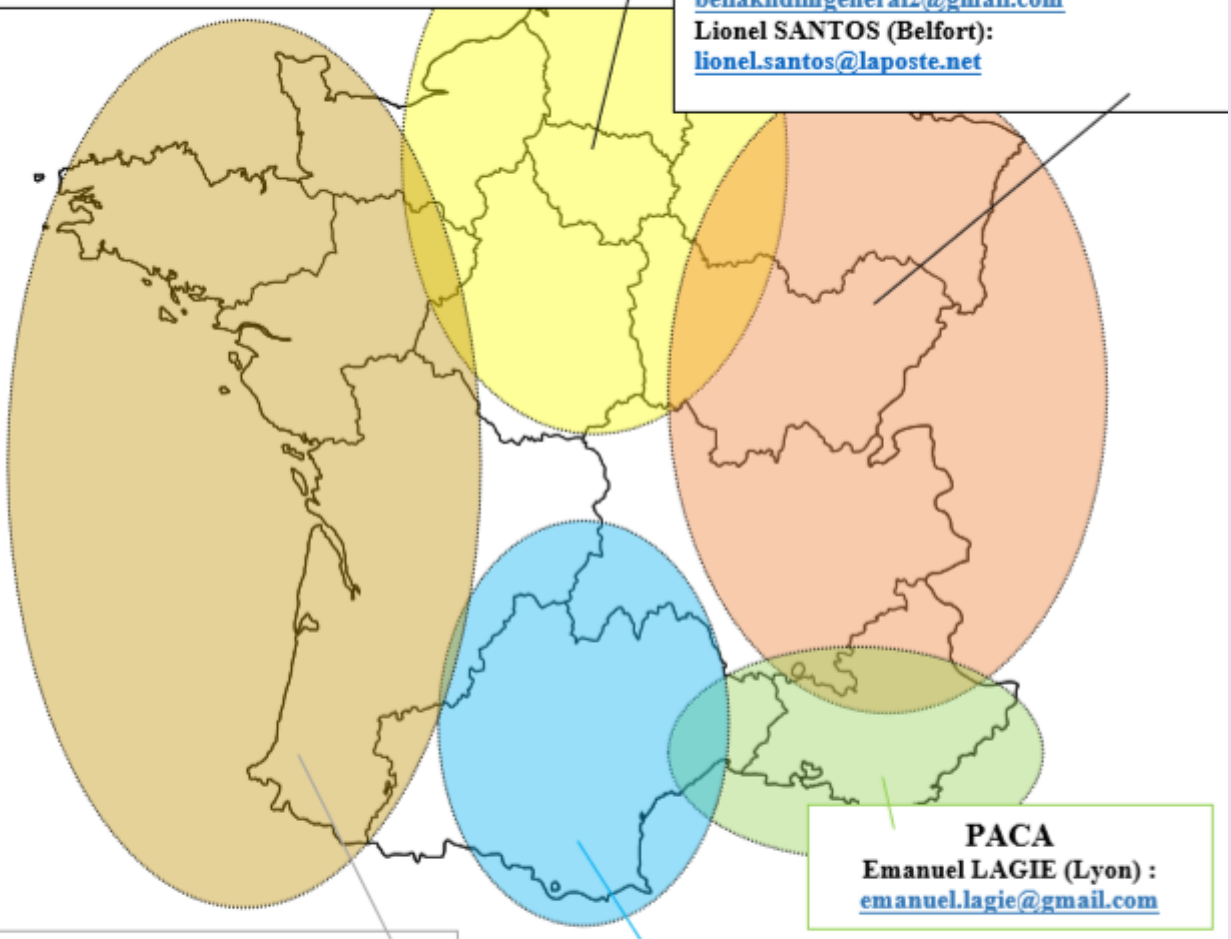

PACA
Emanuel LAGIE (Lyon) :
emanuel.lagie@gmail.com

GRAND-OUEST
Régine DARSOULANT (Rennes):
regdarsoulant35@gmail.com
Florence MATTERN (Rochefort) :
florence-lt@sfr.fr

OCCITANIE
Catherine QUEMENER (Toulouse) :
katie.cgtakka@gmail.com
Youssef FAHER (Toulouse): yfaher@yahoo.fr
Franck LABORDERIE (Toulouse):
franck.cgtakka@gmail.com

Joyeuses Fêtes de Pâques
à toutes et tous !

Restez chez Vous !

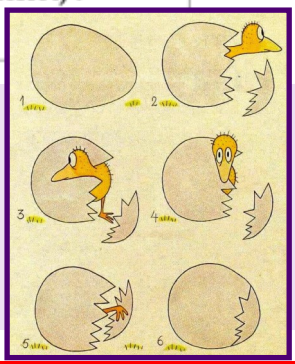

REJOINDRE LA CGT AKKA

https://www.libra.fdn.fr/cgt-akka/
http://akka.reference-syndicale.fr/
Contacts : cgtakka.france@gmail.com
cgtakka.hightech@gmail.com